



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRÉSIDENTS DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

Sur convocation, les Présidents de Sociétés de pêche du Faucigny se sont réunis le vendredi 29 novembre 2024 à 18 heures 30 au siège de l'Association.

Sociétés de pêche présentes : Bonneville, Chamonix Mont – Blanc, Glières – Val – de – Borne, Les Gets, Marignier – Thyez – Vougy, Mieussy, Passy – Chedde, Sallanches, Taninges, Vallorcine.

Sociétés de pêche excusées : Megève – Praz – sur – Arly, Mont - Saxonnex.

Sociétés de pêche absentes : Araches La Frasse, Cluses, Contamine sur Arve, Entremont, Haut – Giffre, La Roche – sur – Foron, Les Houches, Magland, Saint – Pierre en Faucigny, Servoz.

ORDRE DU JOUR

- 1 – **P**lan **D**épartemental pour la **P**rotection du milieu aquatique et la **G**estion des ressources piscicoles;
- 2 – Présentation et missions du nouveau pisciculteur;
- 3 – Tarifs des ventes de truites 2025;
- 4 – Test de production d'alevins de souche autochtone du Borne à la pisciculture de Rives;
- 5 – Présentation du nouveau mode de calcul de la ristourne versée aux Sociétés de pêche.
- 6 – Questions diverses.

1 – P.D.P.G :

Monsieur MARGAS demande s'il y a des remarques suite à la réunion avec la Fédération qui s'est tenue au siège de l'A.A.P.P.M.A.F. vendredi 15 novembre 2024. Aucune remarque ne fut formulée

2 – Présentation et missions du nouveau pisciculteur :

Monsieur MARGAS présente le nouveau Pisciculteur Monsieur Louis CLÉMENT embauché par l'A.A.P.P.M.A.F. depuis le 01 octobre 2024. Il présente également les deux autres Employés de l'Association, Samuel et Paulo.

3 – Tarifs des ventes de truites 2025 :

Monsieur MARGAS annonce que le prix de vente des truites Arc en Ciel produites par l'A.A.P.P.M.A.F. passera de 7.50 €uros / kg en 2024 à 8,00 €uros / kg en 2025 auquel il conviendra de rajouter le transport calculé indépendamment pour chaque site de livraison selon le barème ci - dessous.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Tarif de fourniture de poissons 2025

AAPPMA du Faucigny 868, Route du stade 74130 Ayze

05/11/2024

Arc-en-ciel (< 500 g) 8,00 € /kg

Forfait livraison

DESTINATION	Main d'œuvre	Oxygène	Véhicule	Autoroute	Coût livraison	Forfait livraison	€/kg pour 40 kg
AIRON	58,81 €	18,88 €	42,00 €	9,40 €	129,09 €	129,00 €	11,23 €
ANTHON	45,74 €	14,68 €	26,50 €		86,93 €	86,00 €	10,15 €
AYZE	32,67 €	10,49 €	7,50 €		50,66 €	50,00 €	9,25 €
BALME	52,28 €	16,78 €	27,00 €	9,40 €	105,46 €	105,00 €	10,63 €
BÉNIT	78,42 €	25,17 €	23,00 €		126,59 €	126,00 €	11,15 €
BOIS D'AVAZ	32,67 €	10,49 €	8,00 €		51,16 €	51,00 €	9,28 €
BOIS DES ÎLES	45,74 €	14,68 €	42,00 €	9,40 €	111,83 €	111,00 €	10,78 €
CASTORS	41,30 €	13,26 €	2,00 €		56,56 €	56,00 €	9,40 €
CHAMONIX MOTTET	52,28 €	16,78 €	27,00 €	9,40 €	105,46 €	105,00 €	10,63 €
CHAMPRAZ	65,35 €	20,98 €	61,00 €	9,40 €	156,72 €	156,00 €	11,90 €
DAMES	58,81 €	18,88 €	33,00 €		110,69 €	110,00 €	10,75 €
FLAINE	78,42 €	25,17 €	50,00 €		153,59 €	153,00 €	11,83 €
FLÉRIER	45,74 €	14,68 €	25,00 €		85,43 €	85,00 €	10,13 €
GAILLANDS	58,81 €	18,88 €	56,50 €	9,40 €	143,59 €	143,00 €	11,58 €
GANNAZ	45,74 €	14,68 €	39,50 €	9,40 €	109,33 €	109,00 €	10,73 €
GERS	84,95 €	27,27 €	41,50 €		153,72 €	153,00 €	11,83 €
PONT DE LEDEDIAN	65,35 €	20,98 €	37,00 €		123,32 €	123,00 €	11,08 €
GLIÈRES DE BOSSY	39,21 €	12,59 €	8,00 €		59,79 €	59,00 €	9,48 €
GLIÈRES DES TEPPE	39,21 €	12,59 €	8,00 €		59,79 €	59,00 €	9,48 €
GOUILLES ROUGES	71,88 €	23,07 €	43,50 €		138,45 €	138,00 €	11,45 €
ÎLETTES	39,21 €	12,59 €	39,00 €	9,40 €	100,19 €	100,00 €	10,50 €
LA COUR (LE CHINAILLON)	91,49 €	29,37 €	70,00 €		190,85 €	190,00 €	12,75 €
LESSY	91,49 €	29,37 €	26,00 €		146,85 €	146,00 €	11,65 €
MILLET	39,21 €	12,59 €	9,50 €		61,29 €	61,00 €	9,53 €
MÔLE	45,74 €	14,68 €	26,00 €		86,43 €	86,00 €	10,15 €
MOTTE LONGUE	32,67 €	10,49 €	6,50 €		49,66 €	49,00 €	9,23 €
OASIS SAINT JEOIRE	52,28 €	16,78 €	24,00 €		93,06 €	93,00 €	10,33 €
PÊCHEURS	45,74 €	14,68 €	17,00 €		77,43 €	77,00 €	9,93 €
PLAN DU ROCHER	71,88 €	23,07 €	43,00 €		137,95 €	137,00 €	11,43 €

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail : aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



PONTET	78,42 €	25,17 €	56,50 €	9,40 €	169,49 €	169,00 €	12,23 €
PRAZ AVAL	65,35 €	20,98 €	62,10 €	9,40 €	157,82 €	157,00 €	11,93 €
PUTHOD ou PELLOUX	39,21 €	12,59 €	14,00 €		65,79 €	65,00 €	9,63 €
SABLONS NORD	39,21 €	12,59 €	9,50 €		61,29 €	61,00 €	9,53 €
SINCLAIR	58,81 €	18,88 €	56,50 €		134,19 €	134,00 €	11,35 €
SOCQUA	71,88 €	23,07 €	43,00 €		137,95 €	137,00 €	11,43 €
SOMMAND	65,35 €	20,98 €	37,50 €		123,82 €	123,00 €	11,08 €
STELE PARCOURS SPORTIF GIFFRE	45,74 €	14,68 €	15,00 €		75,43 €	75,00 €	9,88 €
VERNANT	71,88 €	23,07 €	43,70 €	9,40 €	148,05 €	148,00 €	11,70 €
VERT	58,81 €	18,88 €	52,00 €		129,69 €	129,00 €	11,23 €
VIVIER NORD	52,28 €	16,78 €	49,00 €	9,40 €	127,46 €	127,00 €	11,18 €

Dans le cas de livraisons groupées pour plusieurs sites, une réduction de 50% est appliquée sur la livraison de chacun des sites

4 – Test de production d'alevins de souche autochtone du Borne à la pisciculture de Rives :

Monsieur MARGAS explique le test qui est en cours avec la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 et la pisciculture de Rives à Thonon Les Bains :

- Prélèvement des œufs et fécondation directement sur les rives du Borne,
- Création d'un stock de 1 000 géniteurs à la pisciculture de Rives,
- Production d'alevins à la pisciculture de Rives.

5 – Présentation du nouveau mode de calcul de la ristourne versée aux Sociétés de pêche :

Monsieur MEGOZ présente le nouveau mode de calcul qui a été défini par le Conseil d'Administration.

A compter de 2026 le montant des ristournes sera déterminé en fonction des actions réalisées en 2025 et non plus en fonction des ventes de carte de pêche. Ce nouveau mode de calcul a été modifié pour tenir compte des remarques formulées par plusieurs Présidents de Sociétés de pêche.

Montant total de la ristourne :

La ristourne est basée sur le pourcentage de 5.5% des recettes de vente des cartes de pêche perçues par l'A.A.P.P.M.A.F.

Répartition de la ristourne :

Faite en fonction des actions qui favorisent et développent la pêche de loisir.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Actions	Quantification	Pondération	Justificatif
Présence A.G. du Faucigny	Oui/non	5	Émargements
Présence réunion des Présidents	Oui/non	5	Émargements
Initiation / animation jeunes	Nombre de jours	10	Listes avec émargements
Lâchés de poisson	Nombre de lâchés	2	Connu (déclarations)
Entretien plan d'eau / rivières	Nombre jours	10	Compte-rendu et photos
Pisciculture intégrée	En fonction	10	Connu (contrôle sanitaire)
Concours (déjà rémunéré)	Nombre	0	Connu (autorisations)
Fête de la pêche	Participation	20	Compte-rendu et photos

Calcul de la ristourne:

Ristourne = total points X la valeur du point.

Exemple: en 2022, une société qui cumule 49 points, aurait reçu: **49 x 14.75 = 722.87 €**

La valeur du point dépend du nombre de points de toutes les sociétés et du montant reçu pour la vente des cartes.

En 2022: 11 920 € à répartir sur 808 points acquis par toutes les sociétés → soit 14,75 € par point

Conditions d'attribution :

Les documents suivants doivent être transmis à l'A.A.P.P.M.A.F.:

Avant le 31 janvier (pour le calcul des ristournes):

- Copie des statuts en vigueur,
- Justificatifs des actions de l'année N-1, dès que possible (ristourne versée à ce moment)
- Compte-rendu d'AG année N-1,
- Bilan financier N-1,
- Budget prévisionnel

Attention: lorsque la répartition des ristournes est faite, plus aucune demande ne peut être prise en compte

(*) La "fête de la pêche", qui a lieu chaque 1er dimanche de juin, est une opération de promotion de la pêche de loisir, patronnée par la FNPF. Elle permet d'attirer un large public pour faire connaître, animer et faire pêcher sans carte de pêche. Les Sociétés de pêche, qui souhaitent participer, peuvent le signifier à l'A.A.P.P.M.A.F., qui en fera la coordination et la promotion.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



6 – Questions diverses :

Monsieur MARGAS annonce que l'Assemblée Générale de l'A.A.P.P.M.A.F. 2024 se tiendra le samedi 22 février 2025 à l'Espace René Rosset à Ayze.

Compte rendu établi par Franck MARGAS

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971